

**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 444-2012**

**À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet
de règlement 444-2012 modifiant le règlement de lotissement 21-96**

AVIS PUBLIC EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ aux contribuables de la Ville de Pont-Rouge par la soussignée, Jocelyne Laliberté, greffière :

1. QUE lors de sa séance ordinaire tenue le 5^e jour du mois de mars 2012, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, a adopté le 1^{er} projet de règlement 444-2012 et que suivant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 2 avril 2012 à compter de 19 h 30 à la salle du centre communautaire sis au 2, rue de la Fabrique, à Pont-Rouge, en conformité des dispositions de la Loi.

Résumé du projet de règlement numéro 444-2012

Le règlement a pour but de modifier le règlement de lotissement 21-96 et ses amendements « **VISANT À ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT NUMÉRO 333 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE PORTNEUF** ».

2. QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, le Maire ou la personne nommée par le conseil expliquera la teneur du projet du règlement susmentionné ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.
3. QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, ce 21 mars 2012.

JOCELYNE LALIBERTÉ, GMA
GREFFIÈRE

RÉSUMÉ DE L'AVIS

Consultation: *Étape où les personnes intéressées par le projet de règlement affectant le lotissement peuvent apporter leurs commentaires et observations.*

Date de la consultation: *2 avril 2012 au Centre communautaire, 2, rue de la Fabrique à Pont-Rouge, à compter de 19 h 30.*

But du projet: *D'assurer la concordance avec le règlement numéro 333 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf.*